

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
HAUT ALLIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers  
Communautaires en exercice : 29  
présents : 20  
votants : 24  
Pouvoirs : 4

Date convocation : 11/04/2023  
Affichage : 11/04/2023

Séance du 18 avril 2023

*L'an deux mil vingt-trois et le 18 avril à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.*

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAU, Claude SOLIGNAC, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Aline RANC, Jean-Claude MAYRAND.

Absents excusés : Mireille GARDES SAINT PAUL, Jean-Marie BOSCUS,

Pouvoirs : Rose-Marie MARTIN à Guylène BLAES, Guy MAYRAND à Patrice CLAVEL, Pierre MALET à Aline RANC, Jean-Louis SOULIER à Jean-Claude MAYRAND.

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

**OBJET : MISE A DISPOSITION PARTIELLE DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DE LA CCHA AU PROFIT DU SICTOM DES HAUTS PLATEAUX :**

Monsieur le Président indique que lors de sa réunion du 28 mars 2023, le Conseil Syndical du SCITOM des Hauts Plateaux a délibéré en faveur de la proposition formulée par la CCHA d'une mise à disposition partielle de son Directeur Général des Services dans le but d'instaurer une hiérarchie administrative.

Cette mise à disposition partielle, à concurrence de 100 heures par an, permettra au SICTOM des Hauts Plateaux de disposer d'un référent hiérarchique de catégorie A dans les domaines suivants :

- La gestion du personnel titulaire et stagiaire (carrières individuelles des agents, Entretiens annuels, avancements et promotions, Congés, suivi du Compte Epargne Temps, situations particulières des arrêts de travail, Autres demandes individuelles, ...)
- La supervision des plannings de travail.
- L'organisation des entretiens préalables au recrutement temporaire de personnels (remplaçant et saisonniers).

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

**DONNE SON ACCORD** à la conclusion d'une convention aux termes de laquelle la CCHA s'engage à mettre à disposition du SICTOM des Hauts Plateaux son Directeur Général des Services, à temps partiel (100 heures/an).

**VALIDE** les conditions financières de cette mise à disposition comme suit :

PRESTATIONS	NOMBRE D'HEURES	COUT HORAIRE (BRUT + CHARGES PATRONALES) (Valeur 2023)	TOTAL
Mise à disposition partielle par la CCHA du Directeur Général des Services.	100	48,35 €	4 835,00 €
TOTAL (ANNEE 2023)			4 835,00 €

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le 19/04/2023

ID : 048-200006930-20230418-2023\_023-DE



**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

**PREND ACTE** que le coût horaire constitue une variable dans la réactualisation qui interviendra une fois/an en fonction du montant de rémunération horaire réel du DGS mis à disposition (Brut + Charges patronales).

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

Au registre, sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Au siège de la Communauté de  
Communes du Haut Allier

Le Président

  
Francis CHABALIÈRE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).